



LZD012 DILUENTE lento per lucidi PU - PU Thinner for Glossy

Fiche du 10/8/2018, révision 1

1. Identification

Identificateur de produit SGH

Identification du mélange :

Dénomination commerciale : DILUENTE lento per lucidi PU - PU Thinner for Glossy

Autres moyens d'identification

Code commercial : LZD012

Usage recommandé et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée :

Usages industriels et professionnels (SU3 - SU22)

Diluant pour vernis

Identificateur du fournisseur initial

Fournisseur :

NUOVA S.I.V.A.M. SpA - Via Monviso, 10 - 20010 BAREGGIO (MI) - Tel. +39 02 90304.1

Importateur:

Quincaillerie Richelieu Ltée/Richelieu Hardware Ltd.

7900 Henri-Bourassa Blvd. W.

Montreal, Quebec, Canada, H4S 1V4

Tel : +1-514-832-4010

Numéro de téléphone d'urgence pour le Canada: Canutec (613) 996-6666

Distributeur:

Quincaillerie Richelieu Ltée/Richelieu Hardware Ltd.

7900 Henri-Bourassa Blvd. W.

Montreal, Quebec, Canada, H4S 1V4

Tel : +1-514-832-4010

Numéro de téléphone d'urgence pour le Canada: Canutec (613) 996-6666

Personne chargée de la fiche signalétique :

msds@sivam.it

Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence

NUOVA S.I.V.A.M. SpA - Tel. +39 02 90304.1 (Lundi - Vendredi 8.00 - 15.00)

Centre antipoison - Ospedale di Niguarda - Milano - Tel. +39 02 66101029 (24 h)

2. Identification des dangers

Classification du produit dangereux

- ⚠ Danger, Flam. Liq. 2, Liquide et vapeurs très inflammables.
- ⚠ Attention, Acute Tox. 4, Nocif par inhalation.
- ⚠ Attention, Skin Irrit. 2, Provoque une irritation cutanée.
- ⚠ Attention, Eye Irrit. 2A, Provoque une sévère irritation des yeux.
- ⚠ Attention, STOT SE 3, Peut irriter les voies respiratoires.
- ⚠ Attention, STOT RE 2, Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée <indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'e.
- ⚠ Danger, Asp. Tox. 1, Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Éléments d'étiquetage SGH, y compris conseils de prudence

Pictogrammes de danger:



Danger

Mentions de danger:

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H332 Nocif par inhalation.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

<indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'e.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Conseils de prudence:

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.

P240 Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.

P241 Utiliser du matériel [électrique/de ventilation/d'éclairage/...] antidéflagrant.

Fiche signalétique

LZD012 DILUENTE lento per lucidi PU - PU Thinner for Glossy

P242 Utiliser d'outils ne produisant pas des étincelles.
 P243 Prendre des mesures contre les décharges électrostatiques.
 P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
 P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
 P264 Se laver ... Soigneusement après manipulation.
 P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
 P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
 P301+P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/...
 P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau/...
 P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.
 P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
 P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
 P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/en cas de malaise.
 P314 Demander un avis médical/Consulter un médecin en cas de malaise.
 P321 Un traitement spécifique est urgent (voir ... Sur cette étiquette).
 P331 NE PAS faire vomir.
 P332+P313 En cas d'irritation cutanée: Demander un avis médical/Consulter un médecin.
 P337+P313 Si l'irritation des yeux persiste: Demander un avis médical/Consulter un médecin.
 P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
 P370+P378 En cas d'incendie, utiliser mousse avec résistance à l'alcool, poudres chimiques, CO₂, eau atomisée. Ne jamais utiliser jet d'eau.
 P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
 P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
 P405 Garder sous clef.
 P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation.

Dispositions spéciales

Aucune

Autres dangers

Aucun

Ingrédient(s) ayant une toxicité aiguë inconnue

Aucune.

3. Composition/information sur les ingrédients

Substances

N.A.

Mélanges

Composants dangereux au sens du règlement SIMDUT 2015 et classification connexes:

| Qté | Nom | Numéro d'identif. | Classification |
|----------------|----------------------|---|---|
| >= 30% - < 40% | xylene [4] | Numéro Index : 601-022-00-9 CAS : 1330-20-7 EC : 215-535-7 REACH N° : 01-2119488216-32 | ⚠ B.6/3 Flam. Liq. 3 H226 ⚠ A.1/4/Dermal Acute Tox. 4 H312 ⚠ A.1/4/Inhal Acute Tox. 4 H332 ⚠ A.2/2 Skin Irrit. 2 H315 ⚠ A.8/3 STOT SE 3 H335 ⚠ A.9/2 STOT RE 2 H373 ⚠ A.10/1 Asp. Tox. 1 H304 |
| >= 25% - < 30% | 4-methylpentan-2-one | Numéro Index : 606-004-00-4 CAS : 108-10-1 EC : 203-550-1 REACH N° : 01-2119473980-30 | ⚠ B.6/2 Flam. Liq. 2 H225 ⚠ A.8/3 STOT SE 3 H335 ⚠ A.1/4/Inhal Acute Tox. 4 H332 |
| >= 15% - < 20% | n-butyl acetate | Numéro Index : 607-025-00-1 CAS : 123-86-4 EC : 204-658-1 REACH N° : 01-2119485493-29 | ⚠ B.6/3 Flam. Liq. 3 H226 ⚠ A.8/3 STOT SE 3 H336 |

4. Premiers soins

Description des premiers soins nécessaires

En cas de contact avec la peau :

LZD012/1

Page n° 2 de 9

Fiche signalétique

LZD012 DILUENTE lento per lucidi PU - PU Thinner for Glossy

- Enlever immédiatement les vêtements contaminés.
- Enlever immédiatement les vêtements contaminés et les éliminer de manière sûre.
- En cas de contact avec la peau, laver immédiatement à l'eau abondante et au savon.
- En cas de contact avec les yeux :
 - En cas de contact avec les yeux, les rincer à l'eau pendant une durée suffisante et en tenant les paupières ouvertes, puis consulter immédiatement un ophtalmologue.
 - Protéger l'œil indemne.
- En cas d'ingestion :
 - NE PAS faire vomir.
- En cas d'inhalation :
 - En cas de respiration irrégulière ou absente, pratiquer la respiration artificielle.
 - En cas d'inhalation, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
- Symptômes/effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés
 - Aucun
- Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire
 - En cas d'incident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (lui montrer, si possible, les instructions pour l'utilisation ou la fiche signalétique).
 - Traitement :
 - Aucun

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

- Agents extincteurs appropriés et inappropriés
- Moyens d'extinction appropriés :
 - En cas d'incendie, utiliser mousse avec résistance à l'alcool, poudres chimiques, CO₂, eau atomisée. Ne jamais utiliser jet d'eau.
- Moyens d'extinction qui ne doivent pas être utilisés :
 - Aucun en particulier.
- Dangers spécifiques du produit dangereux
 - Ne pas inhaler les gaz produits par l'explosion et la combustion.
 - La combustion produit de la fumée lourde.
- Produits de combustion dangereux :
 - Aucun
- Propriétés explosives : N.D. in volume
- Propriétés comburantes : N.D.
- Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers
 - Utiliser des appareils respiratoires adaptés.
 - Recueillir séparément l'eau contaminée utilisée pour éteindre l'incendie. Ne pas la déverser dans le réseau des eaux usées.
 - Si cela est faisable d'un point de vue de la sécurité, déplacer de la zone de danger immédiat les conteneurs non endommagés.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

- Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence
 - Porter les dispositifs de protection individuelle.
 - Éliminer toute source d'ignition.
 - En cas d'exposition à des vapeurs/poussières/aérosols, porter des appareils respiratoires.
 - Fournir une ventilation adéquate.
 - Emmener les personnes en lieu sûr.
 - Utiliser une protection respiratoire adéquate.
 - Consulter les mesures de protection exposées aux points 7 et 8.
- Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage
 - Laver à l'eau abondante.

7. Manutention et stockage

- Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention
 - Éviter le contact avec la peau et les yeux, l'inhalation de vapeurs et brouillards.
 - Dans les locaux habités ne pas utiliser sur de grandes surfaces.
 - Utiliser un système de ventilation localisé.
 - Ne pas utiliser de contenants vides avant de les avoir nettoyés.
 - Avant les opérations de transfert, s'assurer que les contenants ne contiennent pas de matériaux résiduels incompatibles.
 - Les vêtements contaminés doivent être remplacés avant d'accéder aux zones de repas.
 - Ne pas manger et ne pas boire pendant le travail.
 - Voir également le paragraphe 8 pour les dispositifs de protection recommandés.
- Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités
 - Conservé dans des locaux toujours bien aérés.
 - Conservé à distance de flammes libres, d'étincelles et de sources de chaleur. Éviter l'exposition directe au soleil.
 - Éviter l'accumulation de charge électrostatique.
 - Tenir loin de la nourriture, des boissons et aliments pour animaux.

Fiche signalétique

LZD012 DILUENTE lento per lucidi PU - PU Thinner for Glossy

Matières incompatibles :
Aucune en particulier.
Indication pour les locaux :
Frais et bien aérés.
Installation électrique de secours.
Température de stockage :
Conserver à température ambiante.

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Paramètres de contrôle

xylene [4] - CAS : 1330-20-7
UE - TWA(8 h) : 221 mg/m³, 50 ppm - STEL: 442 mg/m³, 100 ppm - Remarques: Skin
ACGIH - TWA(8 h) : 100 ppm - STEL: 150 ppm - Remarques: A4, BEI - URT and eye irr, CNS impair

4-methylpentan-2-one - CAS : 108-10-1
UE - TWA(8 h) : 83 mg/m³, 20 ppm - STEL: 208 mg/m³, 50 ppm
ACGIH - TWA(8 h) : 20 ppm - STEL: 75 ppm - Remarques: A3, BEI - URT irr, dizziness, headache

n-butyl acetate - CAS : 123-86-4
ACGIH - TWA(8 h) : 50 ppm - STEL: 150 ppm - Remarques: Eye and URT irr

Valeurs limites d'exposition DNEL

xylene [4] - CAS : 1330-20-7
Travailleur industriel: 289 03 - Travailleur professionnel: 289 03 - Consommateur: 174 03 - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Court terme, effets systémiques
Travailleur industriel: 77 03 - Travailleur professionnel: 77 03 - Consommateur: 14.8 03 - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques
Travailleur industriel: 180 mg/kg - Travailleur professionnel: 180 mg/kg - Consommateur: 108 mg/kg - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques
Consommateur: 1.6 mg/kg - Exposition: Orale humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

4-methylpentan-2-one - CAS : 108-10-1
Travailleur industriel: 83 03 - Travailleur professionnel: 83 03 - Consommateur: 14.7 03 - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques
Travailleur industriel: 208 03 - Travailleur professionnel: 208 03 - Consommateur: 115.2 03 - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Court terme, effets systémiques
Travailleur industriel: 83 03 - Travailleur professionnel: 83 03 - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets locaux
Travailleur industriel: 208 03 - Travailleur professionnel: 208 03 - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Court terme, effets locaux
Travailleur industriel: 11.8 mg/kg - Travailleur professionnel: 11.8 mg/kg - Consommateur: 4.2 mg/kg - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

n-butyl acetate - CAS : 123-86-4
Travailleur industriel: 960 03 - Travailleur professionnel: 960 03 - Consommateur: 859.7 03 - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Court terme, effets systémiques
Travailleur industriel: 960 03 - Travailleur professionnel: 960 03 - Consommateur: 859.7 03 - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Court terme, effets locaux
Travailleur industriel: 480 03 - Travailleur professionnel: 480 03 - Consommateur: 102.34 03 - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques
Travailleur industriel: 480 03 - Travailleur professionnel: 480 03 - Consommateur: 102.34 03 - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets locaux

Valeurs limites d'exposition PNEC

xylene [4] - CAS : 1330-20-7
Cible: Eau douce - valeur: 0.327 mg/l
Cible: Eau marine - valeur: 0.327 mg/l
Cible: 08 - valeur: 0.327 mg/l
Cible: Sédiments d'eau douce - valeur: 12.46 mg/kg
Cible: Sédiments d'eau marine - valeur: 12.46 mg/kg
Cible: Micro-organismes dans les traitements des eaux usées - valeur: 6.58 mg/l
Cible: Terrain (agricole) - valeur: 2.31 mg/kg

4-methylpentan-2-one - CAS : 108-10-1
Cible: Eau douce - valeur: 0.6 mg/l
Cible: Eau marine - valeur: 0.06 mg/l
Cible: Sédiments d'eau douce - valeur: 8.27 mg/kg
Cible: Sédiments d'eau marine - valeur: 0.83 mg/kg
Cible: Micro-organismes dans les traitements des eaux usées - valeur: 27.5 mg/l
Cible: Terrain (agricole) - valeur: 1.3 mg/kg

n-butyl acetate - CAS : 123-86-4
Cible: Eau douce - valeur: 0.18 mg/l
Cible: Eau marine - valeur: 0.018 mg/l
Cible: 08 - valeur: 0.36 mg/l
Cible: Sédiments d'eau douce - valeur: 0.98 mg/kg
Cible: Sédiments d'eau marine - valeur: 0.098 mg/kg

Fiche signalétique

LZD012 DILUENTE lento per lucidi PU - PU Thinner for Glossy

Cible: Micro-organismes dans les traitements des eaux usées - valeur: 35.6 mg/l

Cible: Terrain (agricole) - valeur: 0.09 mg/kg

Indicateurs Biologiques d'Exposition

xylene [4] - CAS : 1330-20-7

valeur: 1.5 g/g - modérée: URINE - Indicateur biologique: Acide méthylhippurique dans l'urine - Période d'échantillonnage: Fin du tour

Contrôles d'ingénierie appropriés

Aucun

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux :

Lunettes avec protection latérale

Protection de la peau :

Porter des vêtements qui garantissent une protection totale pour la peau, par ex. en coton, caoutchouc, PVC ou viton.

Protection des mains :

Utiliser des gants de protection qui garantissent une protection totale, par ex. en PVC, néoprène ou caoutchouc.

Protection respiratoire :

Là où la ventilation est insuffisante, où l'exposition est prolongée, utiliser un dispositif de protection des voies respiratoires.

Utiliser un dispositif de protection des voies respiratoires adéquat.

Risques thermiques :

Aucun

9. Propriétés physiques et chimiques

| | |
|--|---------------------------|
| Aspect et couleur : | liquide incolore |
| Odeur : | typique |
| Seuil d'odeur : | N.D. |
| pH: | N.A. |
| Point de fusion/congélation : | N.D. °C |
| Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition : | > 116 °C |
| Point éclair : | < 23 °C |
| Vitesse d'évaporation : | N.D. |
| Inflammation solides/gaz : | N.A. |
| Limite supérieure/inférieure d'inflammabilité ou d'explosion : | 7.0% - 0.9% Vol. (Xylene) |
| Pression de vapeur : | N.D. (20 °C) |
| Densité des vapeurs: | > 1 |
| Densité relative : | 0.870 - 0.890 |
| Hydrosolubilité: | partiel |
| Solubilité dans l'huile : | partiel |
| Coefficient de partage (n-octanol/eau) : | N.D. |
| Température d'auto-allumage : | > 300 °C |
| Température de décomposition : | N.D. °C |
| Viscosité : | N.D. |

10. Stabilité et réactivité

Réactivité

Peut provoquer des réactions dangereuses (voir les paragraphes suivants).

Stabilité chimique

Peut provoquer des réactions dangereuses (voir les paragraphes suivants).

Risque de réactions dangereuses

Peut s'enflammer au contact d'acides minéraux oxydants, d'agents d'oxydation forts.

Conditions à éviter

Eviter l'accumulation des charges électrostatiques.

Matériaux incompatibles

Eviter le contact avec des matières comburantes : le produit pourrait s'enflammer.

Produits de décomposition dangereux

Aucun.

11. Données toxicologiques

Informations sur les effets toxicologiques

Informations toxicologiques concernant le produit :

DILUENTE lento per lucidi PU - PU Thinner for Glossy

a) toxicité aiguë

Le produit est classé: Acute Tox. 4 H332

b) corrosion cutanée/irritation cutanée

Le produit est classé: Skin Irrit. 2 H315

c) lésions oculaires graves/irritation oculaire

Le produit est classé: Eye Irrit. 2A H319

d) sensibilisation respiratoire ou cutanée

Fiche signalétique

LZD012 DILUENTE lento per lucidi PU - PU Thinner for Glossy

- Non classé
Pas de donnée disponible pour le produit
- e) mutagénicité sur les cellules germinales
Non classé
Pas de donnée disponible pour le produit
- f) cancérogénicité
Non classé
Pas de donnée disponible pour le produit
- g) toxicité pour la reproduction
Non classé
Pas de donnée disponible pour le produit
- h) toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique
Le produit est classé: STOT SE 3 H335
- i) toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée
Le produit est classé: STOT RE 2 H373
- j) danger par aspiration
Le produit est classé: Asp. Tox. 1 H304

Informations toxicologiques sur les substances principales se trouvant dans le produit :

xylene [4] - CAS : 1330-20-7

a) toxicité aiguë:

- Test: LD50 - Voie: Oral / orale - Espèces: Rat = 3523 mg/kg
- Test: LD50 - Voie: Oral / orale - Espèces: Souris = 5627 mg/kg
- Test: LC50 - Voie: Inhalation - Espèces: Rat = 6700 ppm - Durée: 4 h
- Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Lapin > 5000 mg/kg

4-methylpentan-2-one - CAS : 108-10-1

a) toxicité aiguë:

- Test: LC50 - Voie: Inhalation - Espèces: Rat > 2000 ppm - Durée: 4 h - Source: OCSE 403
- Test: LD50 - Voie: Oral / orale - Espèces: Rat = 2080 mg/kg - Source: OCSE 401
- Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Lapin > 20 ml/kg - Source: OCSE 402

n-butyl acetate - CAS : 123-86-4

a) toxicité aiguë:

- Test: LD50 - Voie: Oral / orale - Espèces: Rat > 10760 mg/kg - Source: OECD 423
- Test: LC50 - Voie: Inhalation - Espèces: Rat > 23.4 mg/l - Durée: 4 h - Source: OECD 403
- Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Lapin > 14000 mg/kg - Source: OECD 402

Substance(s) énumérée(s) dans le rapport du NTP sur les agents cancérogènes :

Aucune.

Substance(s) énumérée(s) dans les Monographies CIRC :

xylene [4] - Groupe 3

4-methylpentan-2-one - Groupe 2B.

Substance(s) énumérée(s) comme cancérogène(s) OSHA :

Aucune.

Substance(s) énumérée(s) comme cancérogène(s) NIOSH :

Aucune.

12. Données écologiques

Écotoxicité

Utiliser le produit rationnellement en évitant de le disperser dans l'environnement.

DILUENTE lento per lucidi PU - PU Thinner for Glossy

Non classé pour les dangers pour l'environnement

Pas de donnée disponible pour le produit

xylene [4] - CAS : 1330-20-7

a) Toxicité aquatique aiguë:

- Point final: LC50 - Espèces: Poissons = 2.6 mg/l - Durée h: 96
- Point final: EC50 - Espèces: Algues = 4.3 mg/l - Durée h: 72
- Point final: EC50 - Espèces: Daphnia = 1 mg/l - Durée h: 24

b) Toxicité aquatique chronique:

- Point final: NOEC - Espèces: Poissons > 1.3 mg/l - Remarques: 56d
- Point final: NOEC - Espèces: Daphnia = 1.57 mg/l - Remarques: 21d

4-methylpentan-2-one - CAS : 108-10-1

a) Toxicité aquatique aiguë:

- Point final: EC50 - Espèces: Daphnia > 200 mg/l - Durée h: 48 - Remarques: OECD 202
- Point final: LC50 - Espèces: Poissons > 179 mg/l - Durée h: 96 - Remarques: OECD 203

b) Toxicité aquatique chronique:

- Point final: NOEC - Espèces: Algues > 146 mg/l - Remarques: 7 days
- Point final: NOEC - Espèces: Daphnia = 30 mg/l - Remarques: 21 days

n-butyl acetate - CAS : 123-86-4

a) Toxicité aquatique aiguë:

- Point final: LC50 - Espèces: Poissons = 18 mg/l - Durée h: 96 - Remarques: OECD 203

Fiche signalétique

LZD012 DILUENTE lento per lucidi PU - PU Thinner for Glossy

Point final: EC50 - Espèces: Daphnia = 44 mg/l - Durée h: 48
 Point final: EC50 - Espèces: Algues = 674 mg/l - Durée h: 72

Persistence et dégradation

xylene [4] - CAS : 1330-20-7

Biodégradabilité: Rapidement dégradable - Test: N.A. - Durée h: N.A. - %: N.A. - Remarques: N.A.

4-methylpentan-2-one - CAS : 108-10-1

Biodégradabilité: Rapidement dégradable - Test: N.A. - Durée h: 28D - %: 83 - Remarques: OECD 301F

n-butyl acetate - CAS : 123-86-4

Biodégradabilité: Rapidement dégradable - Test: N.A. - Durée h: N.A. - %: N.A. - Remarques: N.A.

Potentiel de bioaccumulation

N.A.

Mobilité dans le sol

N.A.

Autres effets nocifs

Aucun

13. Données sur l'élimination

Manipulation sécuritaire et méthodes d'élimination

Récupérer si possible. Envoyer à des usines de traitement autorisées ou à l'incinération dans des conditions contrôlées.
 Opérer en respectant les dispositions locales et nationales en vigueur.

14. Informations relatives au transport



Numéro ONU

Numéro TDG: UN1263

ADR-UN Number: 1263

DOT number: UN1263

IATA-UN Number: 1263

IMDG-UN Number: 1263

Désignation officielle de transport de l'ONU

TDG-Nom de transport: PAINT RELATED MATERIAL

ADR-Shipping Name: PAINT RELATED MATERIAL

DOT-Shipping Name: Paint including paint, lacquer, enamel, stain, shellac solutions, varnish, polish, liquid filler and liquid lacquer base or Paint related material including paint thinning, drying, removing, or reducing compound

ADR - Nom d'expédition : Paint related material

IATA-Shipping Name: PAINT RELATED MATERIAL

IATA - Nom technique : Paint related material

IMDG-Shipping Name: PAINT RELATED MATERIAL

IMDG - Nom technique : Paint related material

Classe de danger relative au transport

TDG Classe: 3

ADR-Class: 3

DOT Hazard Class: 3

ADR - Numéro d'identification du danger : 33

IATA-Class: 3

IATA-Label: 3

IMDG-Class: 3

Groupe d'emballage

TDG Groupe d'emballage: II

ADR-Packing Group: II

DOT Packing group: II

IATA-Packing group: II

IMDG-Packing group: II

Dangers environnementaux

ADR - Polluant environnemental : Non

IMDG-Marine pollutant: no

Transport en vrac (conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC)

N.A.

Précautions spéciales concernant le transport ou le déplacement

Ferroviaire (RID) : 3

TDG Dispositions spéciales: 59,142

DOT Special provisions: 149, 367, 383, B52, B131, IB2, T4, TP1, TP8, TP28

Fiche signalétique

LZD012 DILUENTE lento per lucidi PU - PU Thinner for Glossy

| | |
|--|------------------|
| ADR-Subsidiary risks: | - |
| ADR - S.P. : | 163 367 640D 650 |
| ADR-Catégorie de transport (Code de restriction en tunnels): | 2 (D/E) |
| IATA-Passenger Aircraft: | 353 |
| IATA-Subsidiary risks: | - |
| IATA-Cargo Aircraft: | 364 |
| IATA-S.P.: | A3 A72 A192 |
| IATA-ERG: | 3L |
| IMDG-EmS: | F-E , S-E |
| IMDG-Subsidiary risks: | - |
| IMDG-Stowage and handling: | Category B |
| IMDG-Segregation: | - |

15. Informations sur la réglementation

Réglementation relative à la sécurité, à la santé et à l'environnement applicable au produit en question

Cette Fiche de données de sécurité a été préparée conformément au règlement Hazardous Products Regulations (HPR) - WHMIS 2015.

INRP - Inventaire National des Rejets de Polluants

Substances énumérées dans le NPRI:
Aucune.

Inventaire DSL - Liste des Substances Domestiques

Aucune substance énumérée

Inventaire NDSL - Liste des Substances Non Domestiques

Aucune substance énumérée

Inventaire TSCA

Tous les composants sont énumérés dans l'inventaire TSCA.

Substances énumérées dans le TSCA:

xylene [4] est énuméré dans le TSCA Section 8b

4-methylpentan-2-one est énuméré dans le TSCA Section 8b, Section 8d HSDR

n-butyl acetate est énuméré dans le TSCA Section 8b.

États-Unis - Réglementations fédérales

SARA - Superfund Amendments and Reauthorization Act

Section 302 - Substances extrêmement dangereuses : Aucune substance énumérée.

Section 304 - Substances dangereuses : xylene [4], 4-methylpentan-2-one, n-butyl acetate.

Section 313 - Liste des produits chimiques toxiques : xylene [4], 4-methylpentan-2-one.

CERCLA - Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act

Substances énumérées dans le CERCLA : xylene [4] - Quantité à déclarer : 100 livres

4-methylpentan-2-one - Quantité à déclarer : 5000 livres

n-butyl acetate - Quantité à déclarer : 5000 livres.

Quantité à déclarer pour le mélange : 333.3333333 livres.

CAA - Clean Air Act

Substances énumérées dans le CAA :

xylene [4] est énuméré dans le CAA Section 111, Section 112(b) - HAP, Section 112(b) - HON

4-methylpentan-2-one est énuméré dans le CAA Section 111, Section 112(b) - HAP, Section 112(b) - HON

n-butyl acetate est énuméré dans le CAA Section 111.

CWA - Clean Water Act

Substances énumérées dans le CWA :

xylene [4] est énuméré dans le CWA Section 304, Section 311

4-methylpentan-2-one est énuméré dans le CWA Section 304

n-butyl acetate est énuméré dans le CWA Section 304, Section 311.

États-Unis - Réglementations spécifiques des états :

California Proposition 65

Substances énumérées dans California Proposition 65 :

4-methylpentan-2-one - Classé cancérogène et toxique pour la reproduction.

Massachusetts Right to know

Substances énumérées dans Massachusetts Right to know :

xylene [4]

4-methylpentan-2-one

n-butyl acetate.

New Jersey Right to know

Substances énumérées dans New Jersey Right to know :

xylene [4]

4-methylpentan-2-one

n-butyl acetate.

Pennsylvania Right to know

Substances énumérées dans Pennsylvania Right to know :

xylene [4]

Fiche signalétique

LZD012 DILUENTE lento per lucidi PU - PU Thinner for Glossy

4-methylpentan-2-one
n-butyl acetate.

Composés Organiques Volatils - COV = 99.97 %
Composés Organiques Volatils - COV = 889.76 g/l
Substances volatiles CMR = 0.00 %
Carbone organique - C = 0.72

16. Autres informations

Texte des phrases cités à la section 3 :

H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H312 Nocif par contact cutané.
H332 Nocif par inhalation.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée
<indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'e.
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Fiche du 10/8/2018, révision 1

Avertissement légal:

Les informations contenues dans ce document sont basées sur nos connaissances à la date reportée ci-dessus. Les informations se réfèrent uniquement au produit indiqué et ne constituent pas une garantie de qualité spécifique. Les informations concernent un Cette fiche signalétique annule et remplace toute édition antérieure.

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.
CAS: Service des résumés analytiques de chimie (division de la Société Chimique Américaine).
CLP: Classification, Étiquetage, Emballage.
DNEL: Niveau dérivé sans effet.
EINECS: Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.
GHS: Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.
HMIS: Hazardous Materials Identification System
IARC: International Agency for Research on Cancer
IATA: Association internationale du transport aérien.
IATA-DGR: Réglementation pour le transport des marchandises dangereuses par l'"Association internationale du transport aérien" (IATA).
ICAO: Organisation de l'aviation civile internationale.
ICAO-TI: Instructions techniques par l'"Organisation de l'aviation civile internationale" (OACI).
IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.
INCI: Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques.
KSt: Coefficient d'explosion.
LC50: Concentration létale pour 50 pour cent de la population testée.
LD50: Dose létale pour 50 pour cent de la population testée.
NFPA: National Fire Protection Association
NIOSH: National Institute for Occupational Safety and Health
NTP: National Toxicology Program
OSHA: Occupational Safety and Health Administration
PNEC: Concentration prévue sans effets.
RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses.
STEL: Limite d'exposition à court terme.
STOT: Toxicité spécifique pour certains organes cibles.
TLV: Valeur de seuil limite.
TWA: Moyenne pondérée dans le temps